CARNET COLLÉGIAL

fneeq CSN

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

MAI 2011

12

Dans ce numéro

Le département

Le budget 2011-2012

L'homophobie dans le réseau de l'éducation

L'adéquation formation-emploi

Édito

UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

Avec la signature des nouvelles dispositions de la convention collective, une page importante vient d'être tournée dans la vie syndicale des enseignantes et des enseignants de cégeps. La négociation a été marquée par plusieurs événements importants, entre autres, la formation d'un Front commun sans précédent, une entente sectorielle qui règle plusieurs problèmes, bien que seulement partiellement dans certains cas ainsi qu'une entente de table centrale nettement en deçà des attentes les plus conservatrices des membres, du moins pour les augmentations salariales.

Le comité du bilan de la négociation déposera son analyse et ses recommandations à la rentrée; nous pourrons alors en débattre largement. Une étape des plus importantes en vue de la prochaine négociation.

J'aimerais profiter de cet espace dans la dernière parution de *Carnet collégial* de cette année scolaire pour souligner le travail exceptionnel de tous les membres des comités de stratégie et de négociation et de mobilisation qui ont accompli un travail ardu, très exigeant et demandant beaucoup de rigueur intellectuelle. Plusieurs dossiers ont requis des compétences techniques très pointues, plusieurs décisions politiques ont demandé beaucoup de maturité. Le comité de négociation et de mobilisation a toujours été à la hauteur. Un véritable travail d'équipe pour trouver les chemins à emprunter et les écueils à contourner pour que la négociation suive son cours. Un travail à plusieurs niveaux: coordonner la mobilisation et l'information avec le mouvement ou la stagnation des tables, les différentes instances, plus particulièrement celle du regroupement cégep, sans oublier de prendre le pouls des membres, sans relâche. Des moments forts, et des moments plus frustrants, tel le blitz annoncé qui n'a jamais eu lieu.

Il faut mentionner l'immense travail d'élaboration d'une session de formation hautement pédagogique, celui d'une rapide mise à jour des guides et de la création d'un nouveau guide concernant le calcul de l'expérience. Tout le monde y a mis du cœur !

Mais je tiens surtout à souligner le travail incessant des délégué-es du regroupement cégep. Une assiduité exceptionnelle et une prise en charge de la négociation en tout temps. Nos débats furent parfois difficiles, les choix à faire n'étaient pas évidents. Mais le regroupement cégep a réussi à conserver sa cohésion et j'estime qu'il est ressorti plus fort de la négociation.

Enfin, à vous toutes et à vous tous, membres des syndicats, je dis bravo pour votre participation aux assemblées et votre solidarité dans l'action. D'autres dossiers locaux ou nationaux exigeront aussi votre participation. Une fédération syndicale n'est forte que lorsqu'elle sait pouvoir compter sur l'engagement de ses membres.

Micheline Thibodeau
Vice-présidente de la FNEEQ

SOMMAIRE

3 Le département

4 Le budget 2011-2012

6 L'homophobie dans le réseau de l'éducation

7 L'adéquation formation-emploi

CARNET COLLÉGIAL est une publication de la Fédération des enseignantes et des enseignants du Québec. La FNEEQ–CSN représente près de 27 000 membres dans les cégeps, les établissements privés et les universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

Comité de rédaction : Yves de Repentigny, Micheline Thibodeau, Jean Trudelle et France Désaulniers - Collaboration : Dominique Dubuc et Lise Pomerleau - Révision : Ariane Bilodeau - Photos : France Désaulniers - Mise en page : Sylvie Patenaude - Impression : Gibraltar - Tirage : 8 500 exemplaires - Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives du Canada. ISBN-13 978-2-923606-34-7. Cette publication est imprimée sur du papier fait de fibres recyclées postconsommation.

FNEEQ–CSN
1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2241 – Téléc. : 514 598-2190
fneeq.reception@csn.qc.ca – www.fneeq.qc.ca

Le département, pierre d'assise de l'enseignement collégial

La fin de la négociation nous oblige à revoir tous les guides et tous les documents produits par la FNEEQ. À cet égard, la formation *Un regard sur les départements* a fait l'objet d'une mise à jour. Nous en profitons pour vous présenter quelques grandes orientations contenues dans ce guide et pour vous inviter à le consulter. Il est disponible sur le site Internet de la FNEEQ, mais chaque syndicat en a aussi reçu plusieurs exemplaires. Son organisation, par modules, permet de choisir certains chapitres plus appropriés aux besoins ponctuels de l'un ou l'autre des départements.

L'organisation du travail des enseignantes et des enseignants de cégep est très particulière. Elle repose en grande partie sur la structure départementale, premier lieu d'intégration des nouvelles et des nouveaux enseignants.

Les cégeps font partie de l'enseignement supérieur

Dans l'esprit du Rapport Parent, le nouvel ordre d'enseignement était beaucoup plus proche des universités que du secondaire. C'est pourquoi il est apparu « naturel » de regrouper au sein de départements les experts de discipline; d'ailleurs, de façon générale, la condition d'entrée à l'enseignement collégial est une maîtrise dans la discipline enseignée.

Ainsi, la structure départementale est une reconnaissance explicite du rôle des enseignantes et des enseignants de cégep. Bien que les programmes soient développés en fonction des compétences déterminées par le processus d'analyse de situation de travail, c'est au collectif départemental que revient l'organisation des contenus de cours, des orientations pédagogiques, des modes d'évaluation, etc. Seuls des spécialistes de discipline peuvent faire un tel travail.

Le fonctionnement en collégialité, essentiel à la qualité des enseignements

Le département est un lieu de concertation pédagogique en lien avec les savoirs disciplinaires. Malgré l'élection annuelle d'une personne responsable de la coordination départementale, il ne s'agit absolument pas d'une responsabilité hiérarchique. Le travail départemental est fondé sur le travail d'équipe et la recherche de consensus.

La personne coordonnatrice du département, outre les fonctions de nature administrative, a comme rôle de faciliter la vie départementale : par exemple, en convoquant les réunions, en s'assurant que les documents circulent, en veillant à ce que le plan de travail du département soit respecté, en s'assurant que les décisions départementales soient acheminées aux membres, à la direction du collège ou à la Commission des études, le cas échéant. Ce fonctionnement en collégialité engage la personne coordonnatrice du département à respecter les mandats de l'assemblée départementale.

L'autonomie collective

L'autonomie collective se concrétise par la participation, assidue et active, aux réunions départementales. C'est un lieu d'échanges sur l'ensemble des responsabilités départementales. La responsabilité la plus importante est d'assurer la qualité des enseignements par, entre autres, l'adoption d'orientations concernant le contenu des cours, les méthodes pédagogiques et les modes d'évaluation, sans oublier les mandats aux comités de programmes. Les membres du département ont, en quelque sorte, une obligation d'assurer une continuité et une cohérence des enseignements.

L'autonomie individuelle

L'autonomie professionnelle, qui concerne les individus, s'exerce forcément dans le contexte créé par les orientations prises en département. La recherche du meilleur équilibre entre la cohérence des enseignements et l'autonomie individuelle constitue d'ailleurs le plus grand des défis posés à un département… c'est pourquoi il est essentiel de participer aux réunions !

Micheline Thibodeau
Vice-présidente de la FNEEQ

L'autonomie professionnelle s'actualise par la conception d'un cours, le choix des méthodes pédagogiques, l'encadrement des étudiantes et des étudiants, la production du matériel pédagogique, l'organisation de stages à l'étranger, etc.

Pourquoi rappeler ces grandes orientations ? Parce qu'il vaut la peine de se les réapproprier périodiquement, au sein de départements qui connaissent, ces années-ci, une vague importante de changement au niveau des effectifs enseignants. Parce que nous devons toujours être vigilants pour conserver au réseau collégial sa spécificité en Amérique du Nord et dans les pays occidentaux. Plusieurs envient notre système collégial, mais d'autres ont comme objectif l'uniformisation du système d'éducation québécois avec le reste du Canada. Comme le département est le fondement même de notre appartenance à l'enseignement supérieur, c'est une obligation d'en préserver son caractère fondamental. •

Le budget 2011-2012

La hausse prévue de la pénalité actuarielle au RRQ aura-t-elle un impact sur le RREGOP?

Dans le cadre de son budget, le gouvernement a curieusement choisi d'annoncer des modifications à venir dans le financement du Régime des rentes du Québec (RRQ). Bien que, pour assurer la pérennité du régime, de telles hausses puissent s'avérer nécessaires, il est assez inhabituel de procéder ainsi. Quoi qu'il en soit, cette annonce a suscité beaucoup de questions parmi nos membres quant à l'impact de la hausse des pénalités envisagées au RRQ sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Qu'en est-il ?

Lise Pomerleau
Conseillère syndicale FNEEQ

Voyons d'abord les mesures annoncées en relation avec le financement du RRQ. Le taux de cotisation de l'employé passera graduellement de 4,95 % du salaire admissible à 5,4 % en 2017. Il s'agit d'une augmentation de 0,15 point de pourcentage par année. De plus, la pénalité actuarielle de 6 % par année d'anticipation de la rente avant l'âge de 65 ans augmentera, à compter du 1er janvier 2014, pour atteindre 7,2 % en 2016. Ce qui signifie qu'une personne qui demande sa rente de la RRQ le jour de ses 60 ans verra celle-ci réduite de 36 % plutôt que de 30 % comme elle l'est actuellement.

Le RREGOP est un régime coordonné avec le RRQ. Cette coordination fait en sorte que les cotisations versées au RREGOP sont moins élevées qu'elles ne le seraient s'il n'y avait pas coordination. Une personne qui a eu un salaire égal au maximum des gains admissibles (MGA) pendant toutes les années cotisées au RREGOP, verra sa rente réduite à l'âge de 65 ans de 35 %. Celle qui a un revenu supérieur au MGA verra sa rente réduite d'un peu moins de 35 %. Rappelons que le MGA est le salaire maximal sur lequel une cotisation doit être prélevée au régime des rentes du Québec et il est ajusté chaque année. Pour l'année 2011, cela représente 48 300 $.

La coordination de la rente du RREGOP avec le RRQ s'applique à l'âge de 65 ans de la façon suivante.

Il faut d'abord calculer la rente du RREGOP, c'est-à-dire le salaire moyen des 5 meilleures années multiplié par 2 % et muliplié par le nombre d'années de service cotisé.

Prenons le cas fictif d'une personne qui a pris sa retraite le jour de ses 60 ans le 1er janvier 2011 avec 33 ans d'années de service cotisées. Aux fins de simplification, nous ne tiendrons compte d'aucune indexation des rentes.

Supposons que son salaire moyen pour ses cinq meilleures années est de 70 000 $.Elle aura du RREGOP une rente égale à : 70 000 $ multiplié par 2 % multiplié par 33, soit la somme de 46 200 $.

À l'âge de 65 ans, elle verra sa rente du RREGOP réduite à cause de l'application de la coordination de sa rente avec la rente de la RRQ. La réduction correspond à 0,7 % multiplié par le MGA moyen des cinq dernières années multipliées par le nombre d'années de service cotisé au RREGOP pour un maximum de 35 ans. Il faut noter que les trois années supplémentaires de cotisation au RREGOP convenues lors de la dernière ronde de négociation ne sont pas coordonnées avec le RRQ.

Supposons donc que le MGA moyen correspondant aux cinq dernières années pour la personne de notre exemple soit un montant de 38 000 $. Nous aurons une réduction de la rente égale à : 38 000 $ multiplié par 0,7 % multiplié par 33, soit 7 980 $. Ainsi, la rente reçue du RREGOP à 65 ans devient 38 960 $, à cause de la coordination, soit 46 200 $ moins 7 980 $.

La personne peut demander sa rente du RRQ à l'âge de 60 ans. En supposant que celle-ci équivaut à 800 $ par mois, elle recevra 9 600 $ par année. Mais, comme elle anticipe sa rente 5 ans avant l'âge normal de la retraite au RRQ, elle subira une pénalité de 30 % sur le montant de celle-ci, soit 9 600 $ multiplié par 70 %, soit 6 720 $. Son revenu à la retraite, en supposant

qu'elle ne dispose que de ces deux seules sources de revenus, sera de 52 920 $.

Si la pénalité actuarielle au RRQ, telle que le prévoit le budget devient de 7,2 % par année d'anticipation, le seul effet sera de réduire le revenu total de retraite sans affecter la part provenant du RREGOP puisque la coordination continue d'être une réduction de 0,7 % multiplié par le MGA moyen des cinq dernières années multipliées par le nombre d'années de service cotisées au RREGOP pour un maximum de 35 ans.

Donc, la personne de notre exemple, qui anticiperait sa rente du RRQ avec l'augmentation de la pénalité actuarielle annoncée dans le budget pour le RRQ, verrait sa rente totale à 60 ans passer de 52 920 $ (46 200 $ + 6 720 $) à 52 344 $ (46 200 $ + 6 144 $). La pénalité actuarielle passant de 30 % à 36 % pour la rente du RRQ, nous aurions donc 9 600 $ multiplié par 64 %, soit 6 144 $ de rente RRQ.

Cette pénalité n'affecte pas la rente du RREGOP puisqu'il s'agit de deux lois distinctes. Rappelez-vous que lors de la dernière négociation, l'une des demandes patronales était de faire passer la pénalité actuarielle de 4 % à 6 % par année d'anticipation au RREGOP.

Nous venons d'apprendre avec stupéfaction que le MELS a annoncé une coupe budgétaire de plus de 30M$ pour le réseau collégial.

Le budget de dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) s'élève à un peu plus de 15 milliards de dollars, soit une augmentation de 2,2 % par rapport à l'année précédente. De ce montant, il y a près de 2 G$ (1 994 M$) qui sont alloués pour les cégeps, ce qui constitue une augmentation de 5,6 %. Toutefois, le budget alloué aux cégeps inclut le service de la dette, le soutien à des partenaires de l'enseignement supérieur et des provisions pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations. Si on ne se reporte qu'aux crédits, c'est-à-dire ce qui est alloué pour la mission et le fonctionnement normal des cégeps, la croissance n'est plus que de 3,4 %. On également observé que la proportion des crédits alloués à l'enseignement supérieur pour les cégeps augmente constamment depuis le budget de 2009-2010. Elle est passée de 39,6 % à 40,3 % avec, comme corollaire, une diminution de la part des universités. Aux fins de comparaison, la croissance des crédits pour 2011-2012 par rapport aux crédits de 2010-2011 alloués aux commissions scolaires a été de 3 % et celle des universités de 2,8 %. Ce qui fait des cégeps, toute proportion gardée, l'ordre d'enseignement le moins pénalisé par les choix gouvernementaux.

Le budget ne prévoit rien de plus quant au développement de l'enseignement collégial. L'augmentation du budget n'est attribuable qu'à la hausse des coûts de système, autour de 0,45 %, qu'à la mise en œuvre des ententes intervenues dans le secteur public et en particulier dans les cégeps quant aux ajouts de ressources ainsi qu'à la hausse normale des différents coûts de fonctionnement, et ce, même en prenant en compte l'application de la loi visant la réduction du personnel administratif et des autres frais de déplacement et des dépenses de publicité.

Bref, un budget sans envergure et sans vision au chapitre de l'enseignement collégial … tout comme l'ensemble du budget d'ailleurs…

Colloque pour agir contre *l'homophobie dans le réseau de l'éducation*

Briser le silence, une responsabilité à partager

C'est sous le thème « Briser le silence, une responsabilité à partager » que s'est déroulé avec un franc succès la première édition du Colloque pour agir contre l'homophobie dans le réseau de l'éducation qui a eu lieu les 14 et 15 avril dernier, sous la présidence d'honneur de M. Martin Larocque, comédien bien connu qui jouait le personnage d'Hercule dans la série Virginie.

Dominique Dubuc
Enseignante au cégep de Sherbrooke

L'un des moments forts de ce colloque a été, sans contredit, la conférence prononcée par M. Bill Ryan, professeur et chercheur à l'Université McGill. Avec son éloquence habituelle et surtout ses connaissances approfondies du dossier, l'homme a su nous captiver en dressant le portrait de la situation des minorités sexuelles dans le monde. Oui, dans une dizaine de pays environ, c'est encore officiellement la peine de mort qui est encourue pour une activité homosexuelle. Et, dans approximativement 80 pays, l'homosexualité est encore un crime passible d'emprisonnement. Relativement peu de pays offrent quelque protection légale que ce soit contre la discrimination. À ce titre, le Canada fait office de champion en offrant à ses citoyens gais et lesbiennes la pleine et entière égalité à tous les niveaux, droits dont l'État doit veiller à l'application.

Mais l'égalité juridique n'est pas l'égalité sociale. Comme le faisait remarquer M. Ryan, essayez de vous promener main dans la main avec une personne de votre sexe au centre-ville de Montréal. Il est plus que probable que vous serez alors victimes d'opprobre dans le regard des autres, si ce n'est de violence verbale ou même physique.

On aimerait croire que certaines des situations vécues, illustrées dans la pièce Le cri du miroir (GRIS - Chaudière-Appalaches) soient de simples caricatures, tout comme les exemples cités par la chercheuse Line Chamberland, qui vient de terminer son étude sur l'*Impact de l'homophobie et de la violence homophobe sur la persévérance et la réussite scolaire* au niveau scolaire et collégial. Malheureusement, force est de constater que l'homophobie dans nos écoles primaires, secondaires et même dans les cégeps cause encore nombre de drames humains. Cette intimidation, ce harcèlement et cette violence affectent particulièrement les jeunes gais, lesbiennes, bisexuels ou les jeunes en questionnement, mais ils affectent aussi les jeunes hétérosexuels qui en font les frais a fortiori si ils ou elles ne se conforment pas aux stéréotypes sociaux de genre.

Les données empiriques de l'étude de Mme Chamberland jettent un éclairage sur le portrait réel de la situation. Même si les analyses ne permettent pas de conclure que l'homophobie affecte la persévérance et la réussite scolaires des jeunes gais et lesbiennes, son étude a permis par ailleurs de déconstruire certains mythes: il apparait par exemple que la situation vécue dans les établissements des grands centres urbains n'est pas plus facile que celle qui prévaut dans les régions éloignées.

Plusieurs ateliers nous ont permis d'approfondir des réalités spécifiques comme celle des enfants de familles homoparentales, ou encore celle des jeunes transgenres et transsexuels. Ces derniers bénéficient de très peu de support dans nos établissements et se heurtent à une méconnaissance crasse de leur vécu et de leur cheminement. Ces ateliers nous ont permis principalement de nous approprier certains outils concrets pour aider à intervenir pour créer un milieu plus sain et plus sécuritaire pour les jeunes qui fréquentent nos établissements.

Il en ressort que plusieurs actions, parfois très simples, s'avèrent efficaces pour lutter contre l'homophobie. Par exemple, les étudiantes et les étudiants faisant partie des minorités sexuelles sont particulièrement sensibles à des propos tenus par les enseignantes et les enseignants au sujet des minorités sexuelles, et ce, sans égard à l'orientation sexuelle du professeur en question. Il faut savoir que de tout petits gestes que nous posons peuvent être déterminants pour certains jeunes. Aussi, l'absence de signes concrets d'ouverture ou l'utilisation d'un langage non inclusif sont interprétées négativement par un jeune qui envisage sa sortie du placard.

Impossible ici d'offrir une liste exhaustive de l'ensemble des mesures efficaces qui peuvent être prises en milieu scolaire, mais il est clair qu'à la base, il faut commencer par ne pas tolérer l'homophobie dont nous sommes témoins, et ne pas présumer de l'hétérosexualité des nos étudiantes et nos étudiants. Sous peu, l'essentiel des ressources présentées au colloque pourra être trouvé sous l'onglet Documentation du site http://homophobie2011.org/.

Il faut des gestes visibles, concrets, réguliers et idéalement concertés, afin de faire cesser définitivement une homophobie endémique, parfois banalisée et parfois insidieuse, qui peut subsister dans nos établissements. •

Forums sur l'adéquation formation-emploi

Où s'en va le gouvernement ?

Bien malin qui pourrait, à la lecture du document de consultation concocté comme base des forums régionaux mis en place par la ministre Line Beauchamp, déterminer la direction qu'entend prendre le gouvernement en matière d'adéquation formation-emploi. Dix-sept forums régionaux auront été tenus sur cette question au cours des mois d'avril et de mai, et une rencontre nationale aura lieu les 13 et 14 juin pour en faire la synthèse et dégager des consensus. Placée sous l'égide de deux ministères, celui du Travail et celui de l'Éducation - qui ont plutôt l'habitude de travailler en silo plutôt qu'en collaboration - cette consultation ne propose pas d'orientations claires auxquelles le milieu du travail et de la formation auraient à réagir.

Jean Trudelle
Président de la FNEEQ

Le document de consultation fait plutôt état de certains constats, reliés à cette estimation que fait le gouvernement qu'il y aura 700 000 postes à pourvoir d'ici 2014 sur le marché du travail et qu'on aura besoin de 400 000 personnes pour ces besoins de main-d'œuvre d'ici 2019. Comment faire pour y arriver, quantitativement et qualitativement ?

Dans ce contexte, et après avoir relevé un certain nombre de traits marquants de la réalité actuelle, le gouvernement invite les acteurs régionaux (dont sont exclus les représentants des syndicats d'enseignantes et d'enseignants) à donner leurs idées pour améliorer l'adéquation formation-emploi, pour favoriser l'attraction des élèves dans des domaines d'emploi à valeur ajoutée et pour innover dans le domaine de la formation continue.

La manière générale de présenter les choses donne à penser que la formation initiale sera peu questionnée; l'offre des programmes, par exemple, n'est évoquée qu'indirectement dans le document d'appui à la réflexion. Nous sommes donc davantage, en principe, dans le domaine de la réponse aux besoins des entreprises du point de vue du perfectionnement des travailleuses et des travailleurs déjà en emploi, et de la réinsertion ou de l'insertion professionnelle. La CSN, qui participe à la quasi-totalité des forums régionaux, s'est préparée en ce sens, tout comme d'ailleurs les Comités régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT).

Nous avons cependant l'inquiétude, à la FNEEQ, que des échanges aussi larges puissent déborder sur des enjeux qui concernent la formation initiale. Or, nous avons, à cet égard, des positions très affirmées. Sur certains sujets, comme sur le rôle beaucoup plus important que pourraient jouer les cégeps en matière de formation continue, nous risquons d'être en accord avec plusieurs intervenants. Il règne une certaine anarchie dans l'offre de formations courtes au niveau collégial, l'enveloppe fermée en formation continue handicape sérieusement l'apport des cégeps dans ce domaine et la concurrence interordre et intraordre nécessiterait que des balises claires soient mises en place.

Mais des débats d'une autre nature pourraient surgir. Nous sommes, depuis toujours, partisans d'une formation technique capable de pourvoir nos étudiantes et nos étudiants d'une bonne autonomie sur le marché du travail, ce qui commande des programmes de formation génériques qui s'éloignent du « clé en main » parfois réclamé par certains employeurs. Nous croyons que le respect de ce principe de base passe notamment par le développement d'une culture de l'insertion professionnelle dans les entreprises, et non par un ajustement des programmes de formation initiale à des besoins particuliers.

Il est difficile, au moment d'écrire ces lignes, de prévoir la direction que prendront les consultations régionales. Mais la FNEEQ entend suivre de près leur déroulement et voudra participer activement à la rencontre nationale de juin.

Collège hôte:

CÉGEP DE LÉVIS-LAUZON
La passion du savoir

31e colloque de l'AQPC, Centre de congrès et d'expositions de Lévis, 8, 9 et 10 juin 2011

colloque AQPC 2011

Enseigner et apprendre en réseaux

Pour se réaliser individuellement
et réussir collectively

31e colloque de l'AQPC, Centre de congrès et d'expositions de Lévis

8, 9 et 10 juin 2011

Renseignements et inscriptions

Téléphone: 819 371-9277 – Télécopieur: 819 371-1265 – colloque@aqpc.qc.ca – www.aqpc.qc.ca